

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NEW BRUNSWICK**  
ENERGY & UTILITIES BOARD

## AVIS

### **Examen des marges bénéficiaires maximales, des coûts de livraison et des frais de service complet pour l'essence et autres produits pétroliers**

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (ci-après dénommée « Commission ») tiendra une audience publique, en vertu de l'article 14(1) de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* afin d'examiner les questions ci-après :

1. Marges bénéficiaires maximales pour les produits pétroliers ;
2. Plafond des coûts de livraison exigibles;
3. Plafond des frais de service complet exigibles par les détaillants en produits pétroliers

pour s'assurer qu'ils sont justifiés et peut ordonner un ajustement de ces marges, coûts ou frais après la fin de l'examen.

La Commission a retenu les services d'un expert-conseil indépendant pour examiner les marges bénéficiaires maximales des détaillants, les coûts de livraison et les frais de service complet et pour présenter à la Commission un rapport de ses constatations. Une copie du rapport de l'expert-conseil, en français et en anglais, est publié sur le site Web de la Commission.

**La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience au Delta Brunswick, 39, rue King, Saint John, N.-B., le mardi 23 juillet 2019 à compter de 10 h 30.**

**Pour participer à la conférence préalable à l'audience, veuillez vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 19 juillet 2019**, en appelant au 1-866-766-2782 ou par courriel à [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca). Les participants et participantes sont requis de fournir leurs coordonnées, d'indiquer la langue de leur choix et la nature de leur participation. Veuillez faire référence à l'Instance n° 444 dans votre correspondance.

Une copie de l'horaire de l'audience et de dépôt proposé sera disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca).

On peut obtenir le rapport de l'expert-conseil et d'autres renseignements relatifs à la conférence préalable à l'audience sur le site Web de la Commission, [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca).

**Coordonnées de la Commission :**

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick  
C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

N° sans frais : 1-866-766-2782

Tél. : 506-658-2504 / Téléc.: 506-643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)